

« Annexe II au compte rendu financier de l'action Bilan qualitatif de l'action »

VERS MA ROUTE

BILAN QUALITATIF 1^{er} semestre 2022

BILAN QUALITATIF 1^{er} semestre 2022

Vers ma route

➤ Dates et lieux de réalisation de l'action

L'action s'est déroulée sur le premier semestre 2022. Nous faisons en sorte d'intervenir au plus près des participants. Ainsi, nous intervenons sur plusieurs lieux et principalement dans des locaux communaux ou des locaux internes à chaque structure.

APFE	Interne : Doullens, Liomer, Poix de Picardie Externe : Beaucamps le vieux, Flesselles, Picquigny, Bernaville, Oisemont, Airaines, Conty, Flixecourt, Saint Ouen,
AAJ	Interne : Auto-école sociale Amiens avenir jeunes – 30 avenue de Picardie-80000 Amiens
Coach carrière	Externe : Nesle, Ham, Eppeville, Moreuil, Harbonnières, Montdidier, Roye, Rosières en Santerre

➤ Effectifs des participants

	Nombre réel d'accompagnements
APFE	52
AAJ	10
Coach carrière	50
TOTAL	112

➤ Supports et moyens de communication

La plaquette de présentation a été diffusée à l'ensemble des partenaires retenus dans le cadre de l'appel à projets lors du lancement. Présentation dans les MDSI : les partenaires et les référents RSA.

➤ Modalités d'accueil et d'accompagnement

Suite à la prescription vers l'action, le bénéficiaire reçoit une invitation à un entretien diagnostic. Lors de ce premier entretien, le référent présente l'accompagnement et identifie les besoins et objectifs en termes d'aide à la mobilité. Ces engagements sont contractualisés. Nous réalisons également un entretien diagnostic de mobilité à l'aide de la plateforme Mouv'éval qui permet de noter les freins à la mobilité et ainsi de mieux pouvoir orienter et définir un plan d'actions.

Beaucoup de bénéficiaires sont orientés sur un objectif de compréhension du code de la route. Il est proposé à ces participants d'acquérir un outil informatique (la packweb ou prépa-code) afin qu'ils puissent travailler le code de la route de chez eux.

Les participants sont reçus en entretien individuel, durant 1 heure, tous les mois à minima et le plus souvent tous les quinze jours afin de contrôler le travail fait sur l'outil informatique et ainsi pointer du doigt le manque de travail si cela est nécessaire (en leur rappelant le contrat d'engagement qu'ils ont signé), leur dispenser des cours de code en s'adaptant à chacun et effectuer les démarches auprès de différents services afin qu'ils puissent s'inscrire à l'examen du code de la route. Des fiches sont également remises aux participants pour les notions pour lesquelles ils rencontrent des difficultés.

Les rendez-vous sont donnés au plus proche de chez eux, dans des mairies, des MDSI, des centres sociaux. Il est à noter que l'APFE a fait le choix d'acquérir des locaux à Doullens afin de répondre à une forte demande sur ce territoire. AAJ possède des locaux au plein cœur d'un QPV. CC intervient dans les locaux du centre relais. Les salariés de Recup'aire (Rosières en Santerre) ont été accompagnés sur leur lieu de travail.

Pour certaines personnes rencontrant des difficultés de connexion à internet, nous leur remettons un DVD contenant 5 séries de code et un livre de code est mis à leur disposition. Ceci n'est pas suffisant, mais cela permet aux participants de commencer l'apprentissage en attendant de pouvoir utiliser la packweb.

Pour les personnes n'ayant pas d'outil informatique nécessaire pour le travail sur la Packweb, ils ont la possibilité d'avoir un prêt de tablette à titre gracieux. Un contrat biparti est signé entre le bénéficiaire et l'APFE, afin de stipuler les conditions d'utilisation.

Nous avons également des ateliers de sécurité routière que nous proposons aux participants. Malheureusement, nous n'avons pas eu l'opportunité de les proposer ce premier semestre.

L'accompagnement évolue sans cesse, afin de s'adapter au mieux aux besoins des participants.

Nous dispensons des cours collectifs d'une durée de quinze jours consécutifs : le module « Code intensif ». Nous nous rendons sur différents sites chaque mois ou tous les deux mois selon le nombre de participants, afin que chaque participant puisse bénéficier de ces cours. Cette activité a dû être mise de côté au motif de la crise sanitaire. Cependant nous envisageons de les remettre en place très rapidement, si les conditions sanitaires y sont favorables.

➤ Typologie du public accueilli

Âge moyen des bénéficiaires

Tranche d'âge	APFE	AAJ	Coach carrière	TOTAL
Moins de 25 ans	12	4	15	31
26 à 45 ans	30	3	30	63
46 à 59 ans	10	3	5	18
Plus de 60 ans	00		0	0
TOTAL	52	10	50	112

APFE : 58% du public accompagné a entre 26 et 45 ans. C'est un public avec lequel il faut savoir composer car plus on avance dans l'âge, plus le processus d'apprentissage est lent. Dans notre accompagnement, il faut donc savoir mettre en confiance des personnes qui doutent beaucoup d'elles-mêmes et qui n'ont pas une très haute estime de leur personne.

AAJ : 40% du public accueilli a moins de 25 ans

CC : 60% du public accueilli a entre 26 et 45 ans. Nous remarquons que la proportion de femmes est plus importante que celle des hommes.

Niveau de formation des bénéficiaires

APFE :

Niveau	APFE	AAJ	CC	TOTAL
VI et V bis	20	1	16	37
V	28	6	15	49
IV	3	3	15	21
III	1	0	1	2
II et I	0		3	3
TOTAL	52	10	50	112

92 % du public accompagné sur le dispositif Vers Ma Route a un niveau V ou VI. Ce sont des personnes qui ont arrêté l'école très tôt : classe de troisième en partie voire même 1^{ère} ou 2^{ème} année de collège. Il s'agit d'un public qui encore une fois n'a pas une très haute estime de lui-même. Dans notre accompagnement, nous passons beaucoup de temps à les valoriser, et à travailler la confiance en soi. Cela prend beaucoup de temps et parfois, c'est au détriment du travail du code. Malheureusement, à la fin de l'accompagnement, peu sont en mesure de passer le code et cela ajoute au sentiment de piètre estime qu'ils ont d'eux-mêmes.

AAJ : 60% du public accueilli a un niveau V.
30% ont un niveau bac

CC : 62 % du public accueilli a un niveau V ou VI.

Composition de la famille des bénéficiaires :

Typologie des familles	APFE	AAJ	COACH CARRIERE	TOTAL
Seul avec enfants	14	3	27	44
Seul sans enfants	17	4	15	36
Couple avec enfants	18	3	7	28
Couple sans enfant	3		1	4
TOTAL	52	10	50	112

APFE : Presque 27% des personnes accompagnées sur le dispositif sont des ménages monoparentaux, et plus particulièrement des femmes seules élevant leurs enfants. Dans le cadre de nos accompagnements sur le dispositif Vers ma Route, il n'est pas rare que les bénéficiaires ne viennent pas à leur rendez-vous car ils n'ont personne pour garder leurs enfants. Il n'est pas rare non plus que des mamans viennent avec leur(s) enfant(s) : dans ce cas, il nous est très difficile de pouvoir travailler sereinement, leur attention étant sans cesse tournée vers eux.

Pour résumer, travailler pour la réussite du public, c'est ce que nous nous efforçons de faire au quotidien. Toutefois, il faut composer avec toutes les difficultés du public accompagné (âge, niveau de formation, composition de la famille). Tous ces composants sont des freins à notre accompagnement et le délai des 6 mois est souvent trop court pour que nous nous enorgueillissons d'une quelconque réussite.

AAJ : 30% des ménages sont seuls avec enfant(s) et 30% sont des couples avec enfant(s), 40% des ménages sont seuls sans enfant.

CC : 54% des ménages sont seuls avec enfant(s) et 30% sont des ménages sont seuls sans enfant(s), 14% des couples avec enfants et 2% sont des couples sans enfants

➤ Les partenaires pour les 3 structures

- Les travailleurs sociaux du département (les assistantes sociales, les accompagnants socioprofessionnels, les RPCS) qui identifient les personnes ayant besoin d'être accompagnée pour lever le frein de la mobilité.
- Les auto-écoles.
- La préfecture afin d'inscrire les participants.
- La DDTM afin de réactiver le NEPH des participants et pour l'inscription à l'examen du code de la route sur un session DYS.
- Ediser qui nous fournit les Packweb.
- La sécurité routière pour les ateliers.
- Les sociétés de transport en commun : Amétis, ...
- Garage de l'avenir.
- Le Greta pour le passage de l'ASR
- Mouvance pour la réalisation de l'évaluation mobilité
- La SNCF
- Garage solidaire « les roues solidaires 80 »
- Récup'AIRE
- Pôle emploi, Synapse, Communauté de Communes, GEA, Centre relais, Somme Emploi Service

➤ Les moyens

• Matériels :

Chaque référent a à sa disposition : ordinateur, connexion internet, téléphone, imprimante, scanner et véhicule.

L'APFE et AAJ dispose toutes deux d'une salle de code avec vidéo projecteur, d'affiches et d'un véhicule auto-école.

AAJ dispense des cours mécanique avec le garage de l'avenir, propose la location de vélo. Il y a un partenariat avec Amétis.

• Pédagogiques :

- Plateforme mouvances permettant d'établir un diagnostic de départ et d'établir un plan d'actions.
- La packweb Ediser et prépa-code pour l'entraînement à la compréhension du code de la route
- Les outils « Code de la Route » : fiches pédagogiques, livre de code, DVD, affiches, photo langage, ANTS, sensibilisation aux différentes possibilités de mobilité ...
- L'approche du véhicule
- Ateliers Sécurité routière
- Module « Code intensif »

➤ Les modalités d'évaluation

- Un bilan mobilité est réalisé avec la plateforme Mouvances lors du positionnement sur l'action VMR.
- Une évaluation initiale du code de la route est effectuée lors de l'intégration sur le dispositif VMR. Grâce à la packweb et à prépa-code, il est possible d'évaluer les connaissances des participants à chaque fois qu'il réalise un examen blanc. Il y a possibilité pour le référent d'accéder, à distance, aux différents résultats des participants et ainsi de noter l'évolution de chacun.
- Plusieurs évaluations intermédiaires sont réalisées lors des cours de code et des entretiens individuels.
- L'ETG est aussi un moyen d'évaluation. C'est l'évaluation finale.

➤ Les résultats

Type de sorties	2021 APFE	2021 AAJ	2021 Coach carrière	TOTAL
Fin de suivi	38	10	10	58
<i>Dont Obtention du code</i>	20	2	31	53
<i>Dont remise en confiance</i>	0		23	23
<i>Dont Objectif partiellement</i>	5	8	5	18
<i>Dont financement permis (apprentissage en cours)</i>	1		10	11
<i>Dont financement permis avec obtention</i>	0		3	3
<i>Dont financement véhicule</i>	0		0	0
Santé	3		1	4
Abandon (par exemple pour emploi)	4		16	20
Rupture d'engagement	5		3	8
Déménagement	0		1	1
Incarcération	0		1	1
Aide financière pas possible	2		0	2
En cours	0		7	7
TOTAL	52	10	50	112

APFE

Au 30 Juin 2022, toutes les personnes sont sorties du dispositif. 50% des sorties sont plutôt positives, car 20 personnes ont obtenu le code, 01 personne a obtenu un financement pour le permis de conduire, et 05 personnes ont atteint partiellement l'objectif. De plus, 07 personnes sont sorties du dispositif, mais elles doivent se présenter à l'examen courant Juillet.

19 personnes sont sorties du dispositif pour raison de santé, de déménagement, d'emploi ou d'incarcération.

05 personnes sont malheureusement sorties pour rupture d'engagement ou ont abandonné en cours de formation. On peut, encore une fois, se poser la question de leur réelle motivation à intégrer le dispositif, ou tout au moins essayer de comprendre pourquoi ces personnes ne vont pas jusqu'au terme de l'accompagnement.

AAJ

20% sont des sorties plutôt positives : en effet 2 personnes ont obtenu le code de la route

80% ont atteint partiellement l'objectif.

CC

Pourcentage de participants, inscrits sur un objectif d'aide administrative aboutissant à une solution : 100% (inscription ANTS, compte Ameli, etc.).

Il est à noter que les chiffres ne sont pas révélateurs car si on fait le total on trouve 101 personnes accompagnées alors qu'il y en a bien eu 50. Toutefois, une même personne se retrouve sur plusieurs lignes du tableau car sur un même accompagnement, elles ont pu obtenir le code de la route, le permis de conduire et du financement pour le passage du permis ou l'achat d'un véhicule.

➤ Objectifs

- Quantitatif :

APFE	52/50
AAJ	10/10
Coach carrière	50/50
TOTAL	112/110

Sur l'ensemble des territoires, l'objectif quantitatif a été atteint.

- Qualitatif pour les 3 structures :

Les objectifs qualitatifs de la convention sont les suivants :

- Identifier clairement des solutions aux problèmes de mobilité qui constituent un frein à l'insertion professionnelle ; savoir se repérer, connaître les moyens de transport mobilisables (train, bus, ...) les carte, plans, GPS... et savoir les utiliser ;
- Rendre autonomes les bénéficiaires dans leurs déplacements personnels et professionnels.

Il s'agira de :

- Etablir un diagnostic individuel de la personne pour mieux cerner ses besoins et/ou possibilités ;
- Travailler la mobilité psychologique, les représentations et lever les freins ;
- Envisager si besoin la formation au permis de conduire (prérequis, financement, achat d'un véhicule, ...) ;
- Accompagner physiquement en transport en commun ;
- Permettre l'accès à tous les moyens de déplacement que ce soit de manière occasionnelle ou plus durable en mobilisant toute solution accessible sur le territoire (garage solidaire pour réparer un véhicule, prêt ou location de véhicule...) ;
- Amener l'utilisateur à être réactif face à une démarche d'insertion ;
- Aider l'utilisateur à gérer son budget mobilité ;

➤ Pourcentage de BRSA ayant atteints l'objectif :

— Totalemment atteint :

APFE	21 personnes ont atteint totalement l'objectif soit 40% (20 personnes ont obtenu le code de la route, 1 personne obtenu une aide financière)
AAJ	2 personnes ont atteint totalement l'objectif soit 20%
Coach carrière	31 personnes ont atteint totalement l'objectif soit 62%

– Partiellement atteint :

APFE	05 personnes ont atteint partiellement l'objectif soit 10 %. Ce sont des personnes qui ont passé une première fois le code de la route mais ne l'ont pas obtenu. Ces personnes sont généralement actives sur le dispositif. Elles apprennent à leur rythme et les 6 mois sont un peu trop juste pour acquérir les connaissances nécessaires avant l'inscription à l'ETG. Toutefois, la packweb et la prépa-code ayant une validité de 12 mois, elles pourront continuer leur apprentissage seule car l'accompagnement n'est pas renouvelable.
AAJ	8 personnes ont partiellement atteint l'objectif soit 80 %
Coach carrière	12 personnes ont partiellement atteint l'objectif soit 24%

– Pas du tout atteint :

APFE	15 personnes n'ont pas atteint l'objectif soit 28 %
AAJ	Personne n'a pas du tout atteint l'objectif
Coach carrière	7 personnes n'ont pas atteint l'objectif soit 14 %

➤ Evolution du dispositif :

Lors du premier semestre 2022, malheureusement, les ateliers intensifs au code n'ont pas eu lieu. Nous comptons remettre en place ses différents ateliers dès que les conditions sanitaires le permettront

L'atelier sécurité routière ne pas pu être proposé lors de ce premier semestre.

L'objectif de 2022 est de développer notre partenariat, d'entretenir des contacts réguliers avec l'ensemble des travailleurs sociaux, des différents acteurs du territoire, de mettre en place des ateliers en lien avec les actions existantes et d'organiser des temps d'échanges.

L'objectif 2022 serait de développer des partenariats avec les différents acteurs existants du territoire en matière de mobilité, mais aussi de mettre en place plus de réunion de travail et d'échange avec les travailleurs sociaux.

CC : Mise en place de nouveaux partenariats : photographes en communes pour l'achat des e- photos, auto-écoles pour un premier pas vers un lieu de formation à la conduite, structures d'insertion, garages (garage Valaincourt), clip de valorisation de l'action avec témoignages de bénéficiaires

Mise en place de nouveaux ateliers en petit groupe : _____

Atelier 1 : Trouver un cadre propice à l'apprentissage (s'aménager des créneaux et un espace de travail, identifier les barrières et les leviers personnels à la réussite d'un examen, identification des activités ressources, diviser son objectif par étapes de progression)

Atelier 2 : Approfondir sa méthode d'apprentissage (identifier les freins à l'apprentissage et ajuster sa méthode d'apprentissage, initiation à l'auto-coaching,

Atelier 3 : Séance de relaxation et de gestion des émotions grâce à la visualisation (ancrages concentration et mémoire, techniques de respiration, l'avant-le pendant et l'après examen)

➤ Plus-value pour les bénéficiaires

Les bénéficiaires disposent d'un accompagnement sur mesure, totalement individualisé et adapté à leurs problématiques (confiance en soi, apprentissage, organisation de la vie quotidienne, cognitif...). Ils ont la satisfaction de la réussite au code, et le suivi après avec les référentes.

Les bénéficiaires gagnent en mobilité dans la recherche d'emploi, et en confiance en soi

L'intégration sur l'auto-école sociale d'Amiens Avenir Jeunes est un vrai plus pour les bénéficiaires qui ont des cours de code et de sécurité routière avec un moniteur diplômé

➤ Impact sur les parcours

Le dispositif VMR correspond totalement aux besoins des bénéficiaires. En condition normale, plusieurs personnes interviennent sur le dispositif. Ainsi, les notions sont abordées plusieurs fois et de plusieurs façons différentes ce qui permet aux participants de mieux retenir les informations.

Intégrer l'auto-école sociale permet à chaque participant d'avoir un parcours individualisé basé sur l'évaluation et la formation continue jusqu'à la réalisation des objectifs.

Le dispositif permet une meilleure connaissance du territoire qui a pour but de lever les freins liés à la mobilité.

L'obtention du code de la route va permettre d'élargir la zone géographique de recherche d'emploi (et permettre de pouvoir se positionner sur des horaires décalés)

➤ Points forts

Les référents s'adaptent aux difficultés des participants et adaptent donc leurs outils et leur discours.

Grace à la packweb et à prépa-code, les référents ciblent au mieux leurs objectifs de travail avec les participants.

Des rendez-vous qui ont lieu le plus souvent possible 2 fois dans le mois.

Les échanges individuels réguliers permettent d'établir un bilan des actions et progrès réalisés. Les cours collectifs sont une vraie plus-value en matière d'échange, de prise de parole et de confiance en soi, d'autonomie, à condition de choisir des personnes qui ont un niveau équivalent et qui s'entendent bien.

Les cours collectifs permettent aux bénéficiaires de pouvoir échanger plus librement et de gagner en confiance en soi.

La formation à distance via l'outil prépacode permet également de gagner en autonomie.

➤ Points forts

Un bilan personnalisé, un suivi régulier

Des référents attitrés en charge des suivis personnalisés à l'écoute : rendez-vous téléphoniques (bimensuels) et en présentiel (mensuels), un suivi des connexions sur la plateforme Ediser ainsi qu'un accompagnement administratif (ANTS)

➤ Points faibles

La durée du parcours n'est pas adaptée à la typologie des bénéficiaires. Pour nombre d'entre eux une prolongation du parcours serait plus appropriée. Il est quasi impossible pour un bénéficiaire (dys) voir illettré d'obtenir son code de la route en si peu de temps.

Bon nombre de bénéficiaires manquent de confiance en eux et certaines ont une mauvaise ou inexistante connexion à internet ce qui complique l'apprentissage.

En zone rurale, le secteur géographique très éparpillé rend parfois difficile le fait de se rendre aux différents lieux de rendez-vous, notamment et surtout en période de crise sanitaire.

De plus, la composition des ménages (familles monoparentales) rend difficile les suivis réguliers (lors des rendez-vous physiques). En effet, beaucoup de familles rencontrent des soucis de garde d'enfant. De ce fait, ils annulent les rencontres ou viennent avec leurs enfants. Le pouvoir de concentration n'est donc pas au summum de ce qu'il devrait donc être.

➤ Pertinence et utilité de l'action

Le droit à un accompagnement personnalisé est devenu une réalité tangible, l'accès au code en fait partie, elle est surtout primordiale pour pouvoir accéder à un emploi.

Pour nombre des bénéficiaires le code de la route est souvent le premier examen de leur vie.

L'action permet de lever des freins tels que le manque de confiance en soi. Rapidement, les participants prennent conscience que l'objectif est réalisable malgré les difficultés rencontrées.

Ce dispositif permet de lever une première partie des freins à l'emploi. A savoir l'examen du code de la route. La deuxième partie, et non pas des moindre, est la conduite. En effet, sur un secteur rural, les participants n'ont pas forcément recours aux transports en commun. Donc l'obtention du permis de conduire facilitera leurs démarches d'emploi ou de formation.

➤ Poursuite et évolution de l'action envisagée pour 2022

Augmenter le temps de parcours afin de rendre l'action plus accessible aux personnes en difficultés (dys).

L'APFE a une auto-école sociale. L'agrément a été officiellement déclaré en Juillet 2021. Cette aes permet aux personnes qui ont obtenu le code de poursuivre leur travail sur la mobilité en ayant un accompagnement adapté à son rythme, sans se soucier du nombre d'heure et du prix.

Augmenter le nombre de parcours afin de pouvoir répondre à la demande, mais aussi faire en sorte que le code de la route ne soit pas une finalité. Mettre en place une continuité de l'action en proposant des solutions de financement pour amener le bénéficiaire jusqu'à l'examen de conduite serait logique et pertinent.

Proposer de nouveaux ateliers :

- Préparation mentale pour la confiance en soi
- Gestion du stress avant le passage d'examens

Continuer de développer le partenariat sur les territoires (en proposant de réaliser des informations collectives au sein des structures)

Connaître les différents services de transports : SNCF BUS CAR: connaître les modalités (Titre de transports, prix , horaires),

Savoir se repérer sur un plan

Connaitre les infrastructures présentes sur le territoire

Connaître la vie culturelle et animation de sa ville : Office du Tourisme , Mairie (pouvoir connaître les associations et les activités extérieures) afin de se sociabiliser, de sortir de chez soi et découvrir les activités (Musée , Théâtre, exposition ..)_créer du contact, encourager le «aller vers» afin de rendre les participants plus autonomes

➤ Difficultés rencontrées :

- Crise sanitaire : absence des personnes qui ont le Covid ou qui sont cas contact
- S'adapter aux personnes qui ont des troubles cognitives : créer des outils qui soient adaptés à chacun (certaines personnes ne savent ni lire, ni écrire, d'autres sont atteints de troubles dys, (pour ces personnes, un parcours de 6 mois est trop court) (il est à noter que ce sont le plus souvent des personnes qui sont réellement motivées)
- Accepter de ne pas faire de code sur une séance ou motiver les personnes à travailler sur le code : parfois, nous accueillons des personnes avec des problèmes personnels très lourds et ils ressentent le besoin d'en parler
- Concilier la vie de famille avec le travail du code : parfois certaines mamans ont du mal à trouver le temps pour travailler le code.
- Les problèmes de connexion internet : parfois, certains n'ont pas travailler le code car ils ont des problèmes de connexion (nous leur demandons pourtant lors de la signature du contrat d'engagement de pallier à cela en faisant du partage de connexion, en allant dans de la famille...mais très souvent ce n'est pas respecté)
- Difficulté pour récupérer les documents demandés pour l'inscription ANTS ou pour réactiver le NEPH (cni, justificatif de domicile, JDC, ASSR...) : parfois, ils ont perdu leurs documents ou se les sont faits voler, on leur demande donc de faire les démarches pour refaire la carte d'identité par exemple, et ils ne les font qu'après de nombreuses demandes de notre part... tout cela est du temps que nous ne passons pas à faire du code.
- Difficulté à se connecter sur le site de l'ANTS
- Difficulté à entrer en contact avec la DDTM pour la réactivation des NEPH.
- Difficulté pour récupérer les différents justificatifs pour monter les dossiers d'aide financière
- Difficulté pour certains participants à trouver un véhicule dans la fourchette de prix qui leur convient.
- Certaines personnes sont très souvent absentes, ce qui freine leur apprentissage et ne leur permet pas de passer l'examen dans les temps.

Toutefois, la plus grosse difficulté reste les problèmes de vocabulaire et de compréhension. Comprendre les subtilités du code de la route et le langage utilisé en matière de sécurité routière, n'est pas un vocabulaire utilisé au quotidien. Ce qui rend la tâche encore plus difficile pour les personnes non francophone ou dys.